



Amiante – Opérateur SS4

Formation initiale

Arrêté du 23 février 2012 : L'employeur, pour affecter un travailleur à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante qui porte notamment sur des bâtiments, des navires, des structures, appareils ou installations, y compris les interventions sur terrains amiantifères, lui assure préalablement une formation adaptée à ses activités et aux procédés mis en œuvre.



Cette formation réglementaire répond à vos attentes.

DESCRIPTION :

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Application du mode opératoire

Public

- ✓ Tous les professionnels de la maintenance et de la rénovation et tous les travailleurs qui ont des fonctions d'encadrement technique et qui sont exposés à la poussière contenant de l'amiante au sein de leur activité professionnelle :
Électriciens, Techniciens télécoms, salariés Diagnostiqueurs Immobiliers n'intervenant pas seuls sur site, Plombiers Chauffagistes, maçons, Couvreurs.

Pré requis

- ✓ Savoir lire.
- ✓ Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Formation collective en présentiel, alternance de théorie et de pratique.

Durée

- ✓ 14h

Nature de la sanction.

- ✓ Attestation individuelle de compétences et de formation.

Coût

- ✓ 800 € / Personne en interentreprises.

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumise à un seuil minimum de 5 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.